



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2017-087

PUBLIÉ LE 7 MARS 2017

Sommaire

Caisse Nationale des Allocations Familiales

75-2017-02-16-014 - délégation signature S DONNE (2 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2017-02-17-033 - Arrêté portant délégation de signature - Missions domaniales -
Gestion Evaluation (5 pages)

Page 6

Caisse Nationale des Allocations Familiales

75-2017-02-16-014

délégation signature S DONNE



Site Paris
32 avenue de la Sibelle
75685 Paris cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52
Fax : 01 45 65 53 65

Décision du 16 Février 2017 portant délégation de signature

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment ses articles L. 217-3, L. 223-1 et suivants, L. 224-1 et suivants, R. 223,1, R. 224-1 et suivants (en particulier l'article R. 224-7), R. 226-1 et suivants ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles (Casf) ;
- Vu le code rural et notamment son article L. 732-1 ;
- Vu le code du travail et notamment ses articles L. 2323-27, L. 2323-28,
- Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 5 septembre 2013 portant nomination de Monsieur Daniel Lenoir, en qualité de Directeur de la Caisse nationale des Allocations familiales (JO du 6 septembre 2013) ;
- Vu la décision du 26 décembre 2016 portant règlement d'organisation de la Cnaf ;

DÉCIDE

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Stéphane Donné, directeur du département statistiques, système d'information et big data à la direction des statistiques, des études et de la recherche pour signer dans le cadre de la gestion de l'établissement public et pour son personnel les pièces suivantes :

- la correspondance courante du département statistiques, système d'informations et big data ;
- les demandes d'achats de biens ou de service adressés au Pôle gestion de la commande publique ;
- les validations du service fait ou la réception des biens pour les biens et services livrés ;
- les validations des états de frais du personnel ;
- les ordres de mission du personnel en métropole.

Article 2

La secrétaire générale et l'agent comptable sont chargés chacun pour ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité ainsi qu'au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris ainsi que sur le site internet « www.caf.fr ».

Fait à Paris, le 16 février 2017

Le Directeur général
Daniel LENOIR

Directeur du Département des Français
et dans le cadre de la charge
des statistiques, des études et de la recherche
Bernard TAPIE

Bernard TAPIE

Le directeur du département
statistiques, système d'information et big data

Stéphane DONNE

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-02-17-033

Arrêté portant délégation de signature - Missions
domaniales - Gestion Evaluation

**DELEGATIONS DE SIGNATURE
POUR LES MISSIONS DOMANIALES
AU 17 FEVRIER 2017**

Le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris :

- Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D.1212-25, D.2312-8, D.3221-4, D.3221-16, D.3222-1 et D.4111-9 ;
- Vu le décret n°77-227 du 15 mars 1977, modifié, relatif aux pouvoirs du préfet de Paris et à l'organisation des services de l'État dans le département de Paris ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant Mme Sophie BROCAS, préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Région Île-de-France, préfecture de Paris, à compter du 25 août 2014 ;
- Vu le décret du 16 février 2017 portant cessation de fonction de M. Jean-François CARENCO en qualité de préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris ;
- Vu le décret du 16 février 2017 portant nomination de M. Michel DELPUECH en qualité de préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, à compter du 27 février 2017 ;
- Considérant que l'article 45 du décret du 29 avril 2004 susvisé prévoit qu' « en cas de vacance momentanée du poste de préfet, l'intérim est assuré par le secrétaire général de la préfecture »
- Considérant que la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris, assure l'intérim du préfet du département de Paris après qu'il a été mis fin aux fonctions de préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, exercées par M. Jean-François CARENCO, à compter du 16 février 2017 et jusqu'à la prise de fonction de son successeur ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant principe de la création de la Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;
- Vu le décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu la décision du 26 septembre 2012 portant désignation de M. Philippe PARINI en qualité de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris et fixant au 28 septembre 2012 son installation ;

Arrête :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à M. Thierry DUFANT, Administrateur général des finances publiques - Responsable du Pôle Gestion publique État, à Mme Christine PAILLON, Administratrice des finances publiques - cheffe du Service Local du Domaine de Paris, et à M. Sylvain LAIGLE, Inspecteur principal des finances publiques - responsable des projets et des activités de l'État, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 2331-5, R.2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Prénom – Nom	Grade – Fonction
M. Thierry DUFANT	Administrateur général des finances publiques Responsable du Pôle Gestion Publique État
Mme Christine PAILLON	Administratrice des finances publiques, Cheffe du service Local du Domaine de Paris
M. Sylvain LAIGLE	Inspecteur principal des finances publiques, Responsable des projets et des activités de l'État

Art. 2. - Délégation de signature est donnée à Mme Véronique GRAND-MARTINI, Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Mme Véronique GRAND-MARTINI	Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, Responsable Comptabilité patrimoniale, redevances, SI et contrôle interne
------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Art. 3. - Délégation de signature est donnée à Mme Claire JEANNOT, Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe et à M. Joseph DION, Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion des biens de l'État, jusqu'à 500 000 € annuels, limite supérieure comprise.

Prénom – Nom	Grade – Fonction
Mme Claire JEANNOT	Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe
M. Joseph DION	Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale

Art. 4. - Délégation de signature est donnée à Mme Françoise MOTARD, Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de signer les avis donnés par le service Local du Domaine de Paris :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 15.000.000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 1.500.000 €, limite supérieure comprise.

Prénom – Nom	Grade – Fonction
Mme Françoise MOTARD	Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, Responsable des évaluations domaniales

Art. 5. - Délégation de signature est donnée à M. Jean-François HENRY, Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, Mme Evelyne TUTIN, Mme Sochetta LIM, M. Yves LE PUIL, Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN, Mme Sylvie EDON, Mme Zoliarimanana RANAIVO RAINIZANATSOA, M. Roland BOYER, M. Gwelle CHEMINEL, M. Jean-Claude LAMART, M. Charles RICARD, Mme Gisèle SOLDA, Mme Solange CHASSAIN et Mme Juliette TUCOULET, Inspecteurs des finances publiques, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de signer les avis donnés par le Service Local du Domaine de Paris :

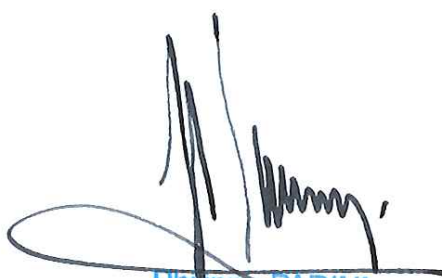
- avis en valeur vénale : jusqu'à 3.000.000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 300.000 €, limite supérieure comprise.

Prénom – Nom	Grade – Fonction
M. Jean-François HENRY	Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, Évaluateur expert
Mme Evelyne TUTIN	Inspectrice, Évaluatrice
Mme Sochetta LIM	Inspectrice, Évaluatrice
M. Yves LE PUIL	Inspecteur, Évaluateur
Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN	Inspectrice, Évaluatrice
Mme Sylvie EDON	Inspectrice, Évaluatrice
Mme Zoliarimanana RANAIVO RAINIZANATSOA	Inspectrice, Évaluatrice
M. Roland BOYER	Inspecteur, Évaluateur
M. Gwelle CHEMINEL	Inspecteur, Évaluateur
M. Jean-Claude LAMART	Inspecteur, Évaluateur
M. Charles RICARD	Inspecteur, Évaluateur
Mme Gisèle SOLDA	Inspectrice, Évaluatrice

Mme Solange CHASSAIN	Inspectrice, Évaluatrice
Mme Juliette TUCOULET	Inspectrice, Évaluatrice

Art. 6. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris.

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris



Philippe PARINI